



Arrêté municipal

N° 2017-03-027

République Française
Département du Nord
Commune de La Sentinelle

REGLEMENTANT
L'ACTIVITE DE DEMARCHAGE A DOMICILE

Le Maire de la Ville de **LA SENTINELLE**

Vu les articles L.2212-1 et 2 et L 2213-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'intérêt général,

Considérant que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la commune de la Sentinelle

Considérant : qu'il est nécessaire de protéger les citoyens, et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au code de la consommation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal 2016-12-114 en date du 1^{er} décembre 2016.

ARTICLE 2 : Toute société, entreprise individuelle ou artisanale ou association qui démarché à domicile sur le territoire de la commune de La Sentinelle doit s'identifier auprès du secrétariat de la mairie avant de commencer sa prospection. Elle doit fournir, par écrit, le nombre des démarcheurs, leur nom et la période de démarchage, en complétant le formulaire ci-annexé.

Tout démarchage à domicile ne pourra être effectué sans l'accord préalable de la Mairie.

ARTICLE 2 : Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part de démarcheurs à domicile sont invités à prendre contact avec les services de la Police Municipale de la Sentinelle ou de la Police Nationale.

ARTICLE 3 : Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord par arrêté préfectoral, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique. La vente de calendrier au domicile des particuliers par certains organismes public n'est pas assimilée à une quête.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation sera adressé à :
Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes
La Police Municipale,
La Police Nationale de Valenciennes.

A La Sentinelle le 27 mars 2017.

Le Maire,

Bernadette SOPO





DECLARATION DE DEMARCHAGE A DOMICILE

MOTIF DU DEMARCHAGE : _____

Société intervenante

Activité de la société

SIREN/SIRET : _____

Période : du _____
au _____

INTERVENANT :
Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance :

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance :

Véhicule utilisé :
Marque _____ Immatriculation _____
(Copie CNI et justificatif professionnel ou associatif)

Partie réservé à l'administration -----
Vu en Mairie de _____ Le _____

Cachet / signature